

Séance du 11 avril 2022

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	08

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt et un mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 15 février deux-mille-vingt-deux s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT.

Absents excusés : Florian LARUE, Elodie BEAUDOUX, Christophe ROBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 mars 2022**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Vote du budget 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2022 de la Commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 431 969,24 €

Dépenses et recettes d'investissement : 223 723,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le budget prévisionnel 2022 de la Commune, tel que présenté.

Madame le Maire et Madame le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

2. Délibération pour les amortissements

Madame le Maire explique qu'il faut prendre des délibérations pour la durée des amortissements pour :

- L'attribution de compensation
- La participation au logiciel ADS
- La fourniture et la mise en place d'un coffret de raccordement électrique de marché
- L'acquisition du véhicule de service avec la commune de Chalain d'Uzore

Madame Le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 1 an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les délibérations.

3. Délibération admission en non-valeur

Madame la Trésorière de Montbrison demande l'admission en non-valeur, de titres datant de 2016-2018-2021 pour un montant de 9,20 €, relatif à divers dossiers pour lesquels le recouvrement s'avère fortement compromis.

En conséquence,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'ADMETTRE en créances en non-valeur la somme de 9,20 €, un mandat sera émis à l'article 6541

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. Remplacement du tracteur

Madame le Maire présente au conseil 3 devis de tracteurs :

- MT Motoculteur pour 25 664,48 HT soit 25 664,48 TTC
- Garage REY pour 16 713,30 HT soit 20 055,96 TTC
- ALBRIEUX MOTOCULTEUR TRELINS pour 17 700,00 HT soit 21 240,00 TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre le tracteur à MT Motoculteur, c'est la gamme au-dessus du tracteur actuel.

5. Questions diverses :

- La visite de contrôle de la salle des fêtes s'est bien passée, la commune attend le rapport. Un électricien est passé avant pour contrôler ; plusieurs blocs de sortie ne fonctionnent plus, ils vont être changés ; le tuyau de gaz a été changé ; la société des extincteurs a fait la maintenance.
- Madame le Maire a présenté le rapport d'activité 2021 de Loire Forez Agglomération.
- Madame le Maire informe le conseil qu'elle a rencontré les membres du syndicat du Vizézy pour l'acquisition d'une partie de parcelle vers le pont du Peynod pour le projet centre bourg. Les membres du Syndicat du Vizézy sont d'accord pour céder une partie.
- Jean-Yves PARIZOT a eu une réunion à la préfecture pour la pose d'une antenne pour le réseau mobile. La société FREE a été mandatée par la préfecture pour effectuer la mise en place de cette antenne. Elle propose un endroit mais la commune n'y est pas favorable. La commune propose d'installer l'antenne vers le cimetière. La société FREE étudie cette proposition.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 11 avril 2022

Le Maire
Stéphanie FAYARD

